235 UTBM service communication Enseignement / Recherche Comue - politique - UTT - universités - CA

Le CA de l'UTT accepte le projet de Comue "Université de Champagne", les craintes étant "levées"

Par Pascaline Marion

Le conseil d'administration de l'université de technologie de Troyes, réuni le 23 septembre 2014, "a voté en faveur de la constitution d'une Comue Université de Champagne", annonce l'établissement champardennais vendredi 26 septembre. Trois mois après une séance émaillée d' "inquiétudes" vis-à-vis de ce modèle de regroupement (lire sur AEF), le CA a acté le principe de cette création en faisant plusieurs "demandes", notamment en termes de gouvernance, précise à AEF Pierre Koch, le nouveau directeur de l'UTT. Par ailleurs, l'Urca et l'UTT décrivent dans un communiqué commun le périmètre de compétences prévu dans la future Comue, qui devrait englober huit établissements (soit près de 30 000 étudiants).

"Le conseil d'administration de l'université de technologie de Troyes a voté en faveur de la constitution d'une Comue Université de Champagne", à l'occasion d'un CA organisé le 23 septembre 2014, indique l'établissement par communiqué de presse, vendredi 26 septembre 2014. L'obtention de ce vote "de principe" (1) permet la relance du projet de Comue régionale proposé conjointement par les directions de l'Urca et de l'UTT (lire sur AEF), après une séance du CA incertaine début juillet (lire sur AEF).

Par ailleurs, "d'autres établissements, déjà en lien avec l'UTT ou l'Urca pour leurs activités de recherche ou de formation ont déclaré leur volonté de rejoindre la [future] Comue en tant que membres: l'Andra, l'EPF, le groupe ESC Troyes, l'Ensam (centre de Châlons-en-Champagne), l'Esad (École supérieure d'art et de design) et l'IRTS", est-il indiqué. Les statuts du nouvel EPSCP, "en cours d'élaboration, seront soumis à validation des différents CA dans les semaines qui viennent, avec une volonté affichée d'en faire une structure légère de coordination, dans le cadre d'un projet commun partagé à l'échelle du territoire, les établissements restant des opérateurs autonomes".

"LES CRAINTES ONT ÉTÉ LEVÉES"

Pour mémoire, le CA de l'UTT s'était prononcé en juillet dernier "en faveur d'un rapprochement sous la forme d'une association, jugeant ne pas avoir suffisamment de garantie, quant à la place des établissements membres dans les décisions stratégiques de l'établissement coordinateur", rappellent les services de l'UTT. "Suite à un ensemble d'étéments nouveaux susceptibles d'éclairer la réflexion [...], le CA extraordinaire du 12 septembre a confirmé qu'il était nécessaire de réétudier la question. Après un travail approfondi de concertation entre les acteurs, et des allers-retours avec le ministère, aussi constructifs que nécessaires, les craintes ont été levées", est-il rapporté. "Le projet de Comue, conçu comme facilitant le développement des établissements concernés et correspondant aux attentes de toutes les parties, a donc été accepté", à l'occasion de la séance du 23 septembre.

"À travers cette délibération", précise à AEF Pierre Koch, le nouveau directeur de l'UTT (ayant succédé à Christian Lerminiaux au 1er septembre), les membres du CA de l'établissement troyen ont formulé deux "demandes" spécifiques : "la mise en place d'une structure de gouvernance souple au service du développement des membres" d'une part, "la poursuite du travail au sein du 'Groupe UT'", d'autre part (lire sur AEF). Ces éléments ont apporté aux administrateurs "les garanties, pour l'établissement, de conserver son autonomie de gestion et sa capacité de développement", rapporte Pierre Koch.

ACCORD PRÉALABLE DES MEMBRES POUR MODIFIER LES COMPÉTENCES

En outre, certaines dispositions liées à la gouvernance inscrites dans les statuts ont évolué au cours des dernières semaines. "Désormais, toute modification du périmètre de compétences mutualisées nécessite l'accord préalable de chacun des CA des établissements membres, et ce, en amont de l'avis favorable du conseil d'administration de la Comue [aux deux tiers]", indique Pierre Koch. Pour le directeur de l'UTT, il s'agit d' "aller vers un modèle confédéral qui confère à la Comue le développement d'objectifs qui pour la plupart sont relatifs au développement des moyens [des établissements membres] : la qualité en formation, l'entrepreneuriat, la capacité de répondre aux appels d'offres européens, et aussi la visibilité internationale. Et "l'objectif essentiel, en recherche, est de développer les coopérations interdisciplinaires ; il faut renforcer, outiller les coopérations entre établissements".

À l'UTT et à l'Urca, les statuts de la Comue, "finalisés d'ici peu", seront présentés en comité technique, puis lors du prochain conseil d'administration, le 14 octobre. "Devraient suivre le passage en Cneser, et la publication du décret, selon toute vraisemblance d'ici à Noël".

QUELLES COMPÉTENCES ?

Par ailleurs, l'Urca et l'UTT précisent l'état d'avancement des travaux préparatoires engagés "depuis fin 2013" avec leurs partenaires (Andra, EPF, ESC Troyes, Ensam, Esad et IRTS), à travers un communiqué commun diffusé ce vendredi. "[Ce projet] définit un périmètre de compétences clair et strictement délimité. Les compétences de la Comue, reconnues par ses membres, sont les suivantes":

- "Élaboration d'une stratégie coordonnée en recherche et formation, au niveau des territoires. Une attention particulière sera portée à l'international, véritable "echelle de la concurrence dans l'ESR."
- Coordination d'une politique de formation mettant l'accent sur la qualité, s'appuyant tant sur l'évaluation des compétences que sur les modalités d'apprentissage. Un accent particulier sera mis sur le développement de l'entrepreneuriat, sur l'attractivité des cursus pour l'international et sur le potentiel que représente le caractère pluridisciplinaire du nouvel ensemble.
- Coordination des politiques documentaires.
- Coordination de la politique de recherche reposant sur des approches pluridisciplinaires afin de mieux répondre aux sept défis sociétaux issus du plan d'action
 de l'ANR et couverts par les enseignants-chercheurs des établissements membres, dont par exemple la gestion intelligente des ressources, les matériaux et
 procédés, l'énergie ou encore le vieillissement normal et pathologique et l'e-santé. Les enjeux du projet de communauté d'universités et d'établissements seront
 de renforcer les capacités de recherche et d'innovation.
- Coordination et mise en œuvre d'une politique commune en matière de valorisation des résultats de la recherche en lien avec la Satt Grand Est et la Satt Nord, avec la volonté d'apporter un soutien à l'innovation et au transfert de technologie.
- Promotion du développement numérique régional et national sur le principe d'interopérabilité des outils et avec, notamment, à court terme, la mise en place d'un 'datacenter' commun et à moyen terme de plateformes pédagogiques virtuelles."

PROCHAIN CHALLENGE : LE PIA

"La Comue s'appuiera, pour réussir, sur la complémentarité des modèles des établissements qui la constituent: "une université pluridisciplinaire à fort ancrage régional, première université à obtenir le label 'Certificate for quality in internationalisation' [et] une université de technologie, école d'ingénieurs figurant parmi les meilleures écoles post-bac en France et reconnue à l'international, une école de management et des écoles spécialisées".

"Ainsi, la future Comue offrira un cadre nouveau, afin d'approfondir les collaborations existantes", poursuivent les services de l'Urca et de l'UTT. "Elle permettra de mutualiser les ressources nouvelles prévues par l'État, dont l'objectif est de favoriser l'émergence de pôles régionaux d'enseignement supérieur d'excellence, compétitifs à l'international. Le prochain challenge, pour les établissements champardennais, est de se positionner ensemble dans le prochain appel à projets PIA".